



## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

de la séance du **08 octobre à 20h00**, Maison de Commune

**Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppli**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**

- vu le préavis municipal N° 08/2012 relatif à la demande d'un crédit de CHF 427'000.- concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires (EC), de la prolongation du collecteur d'eaux usées (EU) et de la création de 2 places d'évitement dans le chemin de Pra-Riondet
- ouï le rapport des Commissions chargées de l'étude du projet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. **d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires (EC), de la prolongation du collecteur d'eaux usées (EU) et de la création de 2 places d'évitement dans le chemin de Pra-Riondet**
2. **d'allouer le crédit de CHF 427'000.- pour financer ces travaux**
3. **de financer cette somme par la trésorerie courante de la commune**
4. **d'autoriser l'amortissement de cette somme**
  - pour la conduite d'eau : par la subvention de l'ECA et les excédents des comptes 2013 et suivants
  - pour les conduites EU et EC : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants
  - pour les aménagements routiers : par le compte de réserve, « provision pour travaux futurs » dans l'année de la dépense
5. **d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires**

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 08 octobre 2012

**Le Président**

Jean-Marc Schlaeppli

**La Secrétaire**

Isabelle Vouillamoz

